



COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 4 juin 2018

Président : Bernard COURRIER. **Membres** : Alain BARBIER, Gilbert BENOIT, Gilbert BOUTEYRE, Jean-Michel GAY, Jean-Pierre HABARY, Marcel LAFFIN, Sébastien Martin, Maurice MOURROZ, Jean-Claude QUIOT, René TOREND, Lakh-dar TOUATI, Marcel WITTMANN. **Contacts téléphoniques** : Bernard COURRIER 06 78 73 69 47

MESSAGE TRES IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Depuis octobre 2016, les demandes de modifications de match s'effectuent par FOOTCLUBS entre les clubs et sont ensuite homologuées par la Commission Sportive et des Compétitions.

Attention, seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

Zone rouge : à compter du lundi 4 juin 2018 à 16 h nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres des 08, 09 et 10 juin 2018. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et de date de rencontre.

Zone orange : nous entrons dans la zone orange à compter du lundi 4 juin 2018 à 16 h jusqu'au lundi 11 juin 2018 à 16 h pour toutes les rencontres prévues les 15, 16 et 17 juin 2018. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire.

DERNIERES DIVISIONS CHAMPIONNAT JEUNES

Le tirage des matchs de barrages organisés au niveau des dernières divisions de jeunes a été effectué par Arsène Meyer président délégué du DLR. Les matchs ci-après se dérouleront le week-end des 9 et 10 juin.

U15 : samedi 9 juin à 15h30

LOIRE - CORBAS

CRAPONNE 2 - ENT HTE AZERGUES

ENT DENICE-LIMAS - JSO GIVORS

MANISSIEUX - GREZIEU LA VARENNE

ECULLY - LY CX-ROUSSE FOOT 2

U17 : dimanche 10 juin à 10h00

MANISSIEUX STE FOY LYON 2

RHONE-SUD LY CX-ROUSSE FOOT 2 le 09/06 à 17h30 à St-Maurice sur Dargoire

PONTCHARRA 2 MENIVAL

UGA DECINES TOUSSIEU

U19 : samedi 9 juin à 15h30

BROUILLY-VAUX 2 TRINITE

SUD OUEST 69 LIERGUES stade de Mornant

COUPE DE FRANCE

Les engagements en Coupe de France édition 2018/2019 sont ouverts. La date limite des engagements est fixée au 15 juin 2018. Les Clubs disputant les Championnats nationaux et régionaux Seniors sont automatiquement inscrits. Les Clubs de District doivent valider leur engagement via Footclubs **avant le 15 juin 2018.**

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter la Ligue Auvergne Rhône Alpes.

COMPOSITIONS DES POULES SAISON 2018/2019

Le tirage des poules du championnat 2018-2019 (excepté les dernières séries) sera effectué **le jeudi 28 juin 2018** au siège du District de Lyon et du Rhône à compter de 16h00.



PV 390 DU JEUDI 7 JUIN 2018

16h00 : U15 / 16h30 : U17 / 17h00 : U19 / 17h30 : Séniors D3 / 18h00 : Séniors D1, D2.

A cette occasion, les poules constituées de façon géographique (cf article 3 des règlements sportifs) vous seront communiquées (excepté les dernières séries).

➡ ATTESTATIONS D'ÉCLAIRAGE DES TERRAINS

Suite à une réunion initiée par Arsène Meyer président délégué du DLR en présence de Joseph Inzirillo président de la commission des règlements, Bernard Courrier président de la commission sportive et Alain Barbier vice-président de la commission sportive, il a été précisé et confirmé que selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne. D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage.

➡ FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Nous rappelons à tous les clubs que, conformément à l'article 22 des règlements sportifs du DLR, dans tous les cas la feuille de match (et son annexe éventuelle) doit être adressée au District par le club visité.

Ceci reste valable lorsqu'une des deux équipes est forfait.

- **Feuilles de matchs manquantes :** Futsal D2 PI U 53280.2 du 20/05/2018 – Miribel Foot – Muroise Foot
Futsal D4 Plc 61741.2 du 19/05/2018 – Oullins - Décines

- **Les équipes recevantes des rencontres suivantes sont amendées de 20 Euros :**

SeniorS D3 Ple B 50254.2 13/05/2018 – Maccabi – Anatolia
Séniors D3 Ple C 50319.2 13/05/2018 – St Jean Villeurbanne – Mayottes
Séniors D5 Ple D 51442.2 13/05/2018 – Décines Réussite – Maccabi
Vétérans PI B 56201.2 du 11/05/2018 – Europa – Feyzin
Vétérans PI D 56330.2 du 11/05/2018 – Lyon Croix Rousse Foot – ESSPriest
Vétérans PI G 56532.2 du 11/05/2018 – Chandieu Heyrieux – Rhodanienne
Féminines Séniors D1 A11 Ple B Pomotion 60594.1 du 12/05/2018 US des Monts – Poules Echar
U15 D2 Ple A 52498.2 du 12/05/2018 St Cyr au Mont – Chassieu Décines
U15 D3 Pla A 52632.2 du 12/05/2018 – Ménival – Buer

- **1er rappel - Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article 22.1**

Séniors D1 Ple A 50052.2 du 05/05/2018 – Corbas – Ménival
Séniors D4 Ple C 50976.2 du 06/05/2018 – Grezieu le Marche – Villecheneve
U17 D3 Ple D 52360.2 du 05/05/2018 – Pays Viennois – St Quentin Fal
Futsal D1 53209.2 du 06/05/2018 – AS Montchat – Futsal de Vaulx 2
Futsal D3 Ple A 53336.2 du 02/05/2018 – As Villeurbanne – Mornant
Futsal D4 Ple C Gr B 61739.2 du 03/05/2018 – UGA Décines – GFC Lyon

- **2ème rappel - Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article 22.1 des règlements généraux :**

Vétérans Ple A 51694.2 du 27/04/2018 – Dardilly – Andeolais
Vétérans Ple C 56254.2 du 27/04/2018 – Rillieux – L O S C
Vétérans Ple C 56256.2 du 27/04/2018 – ST Foy – Chaponost
Vétérans Ple G 56518.2 du 27/04/2018 – Rhone Sud – Chandieu/Heyrieux
U15 D4 Ple B 58017.2 du 28/04/2018 – US Vaulx – Montchat
U15 D4 Ple F 58128.2 du 28/04/2018 – Verpilliere – Corbas
Futsal D1 53202.2 du 29/04/2018 – Moulin a Vent – Limonest
Futsal D1 53203.2 du 29/04/2018 – Drina – Montchat

En vertu de l'article 22/1 des règlements page 120 de l'annuaire les équipes suivantes ont match perdu par pénalité ZERO point, 170 Euro d'amende sans report de gain de match a l'équipe adverse sur le score de 0-3

Futsal D1 53194.2 du 08/04/2018 – Drina – Foot Salle Vaulx

Futsal D4 Ple B 61750.2 du 11/04/2018 – As Villeurbanne – Vaul en Velin



➡ ENTENTES

Nous rappelons que le District donne la possibilité de créer une Entente entre plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes. La demande devra notamment comporter :

- L'accord écrit des deux clubs,
- La ou les catégories d'âge pour lesquelles l'entente est demandée,
- La désignation du club responsable, seul reconnu pour la gestion sportive de l'Entente,
- Les raisons précises nécessitant la création de cette Entente.

L'autorisation d'ENTENTE n'est donnée que pour une seule saison.

Ainsi, les ententes de la saison 2017/2018 ne sont pas reconduites automatiquement pour la saison prochaine.

Les «Ententes» ne peuvent participer qu'aux seuls championnats des «Districts», dans le respect des Règlements Généraux et ne peuvent pas accéder aux championnats de Ligue. Les ententes peuvent participer à la Coupe Gambardella (Voir règlement de la Coupe Gambardella Crédit Agricole). Les «Ententes» sont soumises aux mêmes obligations financières que les équipes de club. Les joueurs des «Ententes» sont licenciés chacun, au seul club qui a introduit leur demande de licence, ils sont qualifiés à ce club et peuvent participer avec celui-ci à toute autre compétition avec une autre équipe du club où ils sont licenciés. Leur mutation éventuelle est soumise aux prescriptions des Règlements Généraux même s'il s'agit d'une translation entre les deux clubs de l'entente.

➡ DERNIERE DIVISION SENIORS D5

Montées en fin de championnat

En Séniors : En fin de saison 2017-2018, 18 équipes descendront de D4 vers D5. Nous aurons donc 18 montées de D5 vers la D4. Etant donné que nous avons 6 poules en D5, sont candidats à la montée : Les 3 premiers de chaque poule.

Dans le cas où nous avons plus de descentes que de montées en ligue, nous appliquerons le règlement actuel en empêchant un des troisièmes d'accéder au niveau supérieur (ceci par application des lettres tirées au sort puisque le fair-play n'est pas applicable à la D5).

Tirage au sort des lettres pour les divisions où le fair-play n'intervient pas dans les montées et descentes.

L'ordre est le suivant : M J H N C L K D B G A I F E

➡ DERNIERES DIVISIONS JEUNES

Rappel des règles énoncées dans les PV 361 et 362 des 9 et 16 novembre 2017 : le règlement ci-après sera appliqué uniquement aux derniers niveaux de championnat pour les championnats qui se déroulent en 2 phases, en particulier :

- en fin de 1^{ère} phase de championnat des dernières divisions (U19 D3, U17 D4, U15 D4) pour former les poules de la 2^{ème} phase de championnat,
- en fin de 2^{ème} phase de championnat de ces mêmes divisions.

Pour ces catégories, il se substitue à l'article 4.00 et au paragraphe 5 de l'article 9 des règlements sportifs.

Classements :

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes dans une même poule, le classement s'effectue comme suit :

- 1- Par le classement aux points de la ou des rencontres jouées entre elles par les équipes concernées.
- 2- En cas de nouvelle égalité, au goal-average (différence de buts) sur les rencontres « aller – retour » jouées entre les équipes restées à égalité après classement (ceci uniquement si la phase de championnat était en « aller – retour »).
- 3- Dans le cas où les équipes ne pourraient être départagées, le classement s'effectue au goal-average général sur l'ensemble du championnat.
- 4- Si ce dernier critère ne permet pas d'obtenir un classement, celui-ci est obtenu en tenant compte de la meilleure attaque.
- 5- Dans tous les cas, si tous ces critères ne sont pas déterminants, les équipes concernées sont classées suite à un tirage au sort effectué par la commission sportive.

Montées / descentes : – Classement d'équipes de même rang dans des poules différentes :

- 1- Lorsqu'il s'agit de déterminer les meilleures équipes d'une place déterminée dans un niveau à plusieurs poules, le classement s'effectue selon le quotient obtenu en divisant le nombre de points par le nombre de matchs retenus pour le classement de l'équipe sur la phase du championnat concerné.

(Cette règle prend en compte tant que faire se peut les risques de déséquilibres entre les poules dus aux forfaits qui sont assez fréquents au niveau des dernières divisions).



PV 390 DU JEUDI 7 JUIN 2018

- 2- Dans le cas où les équipes ne peuvent être départagées par ce critère, le classement s'effectue au goal-average général sur la phase du championnat concerné.
- 3- Si ce dernier critère ne permet pas d'obtenir un classement, celui-ci est obtenu en tenant compte de la meilleure attaque.
- 4- Dans tous les cas, si tous ces critères ne sont pas déterminants, les équipes concernées sont classées par application des lettres tirées au sort lors de l'assemblée générale d'automne 2017.

2017-2018 Montées en fin de 2^{ème} phase de championnat :

Jeunes : dernières divisions				
	niveau	montées directes	barragistes	nb équipes
U19	D3	les 3 premiers de chacune des 2 poules de niveau 1	les 4èmes des 2 ples de niveau 1 contre les 1ers et 2èmes de la poule de niveau 2	8
U17	D4	les 2 premiers de chacune des 4 poules de niveau 1	les 3èmes des 4 ples de niveau 1 contre les 1ers des 4 ples de niveau 2	12
U15	D4	Les premiers de chacune des 7 poules de niveau 1	Les 5 meilleurs deuxièmes de niveau 1 contre les 5 meilleurs premiers de niveau 2 (sur 7 poules)	12

NB : une équipe ne peut pas être candidate à la montée ou aux barrages si une équipe supérieure du même club est dans la division supérieure. Pour les poules de dernier niveau, s'il y a possibilité de montée ou de barrage et qu'une équipe située en poule de niveau 1 de la dernière division ne peut y prétendre, une équipe du même club situé en poule de niveau 2 ne pourra pas non plus y prétendre. Pour les barrages, les équipes de niveau 2 sont recevantes. Dans le cas où nous avons plus de descentes que de montées en ligue, nous appliquerons le règlement actuel en empêchant un des barragistes vainqueurs des barrages d'accéder au niveau supérieur ceci :

- par application du fair-play pour les U19 D3.
- par application des lettres tirées au sort en U17 D4 et en U15 D4 puisque le fair-play n'est pas applicable dans ces niveaux.

Tirage au sort des lettres pour les divisions où le fair-play n'intervient pas dans les montées et descentes.

L'ordre est le suivant : M J H N C L K D B G A I F E

Les barrages organisés au niveau des dernières divisions de jeunes se dérouleront le week-end des 9 et 10 juin. Le tirage au sort des rencontres sera effectué lundi 4 juin. Les équipes candidates à la montée et les équipes candidates aux barrages sont énoncées ci-après sous réserve de confirmation et de l'homologation des résultats de tous les matchs et des procédures en cours ainsi que, éventuellement, du classement des équipes supérieures.

Des corrections ont été appliquées en U15 sur la liste du PV 389.

U19 –

Montent en D2 :

Poule A : Neuville 1
Francheville 1
Limonest 2

Poule B : Grigny 1
Rhodanienne 1
ASUL 1

Sont barragistes :

Poule A : Liergues 1

Poule B : Trinité 1

Poule C : Brouilly-Vaux 2
Sud-Ouest 69 1

U17 –

Montent en D3 :

Poule A : Gleize 1
Sud Azergues 1



PV 390 DU JEUDI 7 JUIN 2018

Poule B : Sud Lyonnais 1
St-Quentin Fallavier 2

Poule C : Trinité 2
Irigny 1

Poule D : Duchère 3
Buers 1

Sont barragistes :

Poule A : Ménival 1

Poule B : Toussieu 1

Poule C : Ste Foy Lyon 2

Poule D : Lyon Cx-Rousse 2

Poule E : Pontcharra 2

Poule F : Manissieux 1

Poule G : Uga Décines 1

Poule H : Rhone-Sud 1 (car Rhodanienne 2 est barré par Rhodanienne 1 qui se maintient en D3)

U15 –

Montent en D3 :

Poule A : Ent Pays Tararien

Poule B : FC Gerland 1

Poule C : SP Garon 2

Poule D : Limonest 2

Poule E : OL Vaulx 1

Poule F : Ent Berges Val d'Amby 1

Poule G : Ozon 1

Sont barragistes (niveau 1):

Poule B : Lyon Cx-Rousse 2 (2,58)

Poule C : Ent Grezieu-Vaugneray1 (2,41)

Poule G : JSO Givors (2,25) (GA=39)

Poule F : Corbas 1 (2,25) (GA=22)

Poule A : Ent Hte Azergues 1(2,08) (GA=31)

Ne sont pas barragistes (niveau 1) :

Point du Jour 1 (2,08) (Ga=26)

Lyon Eveil 2 (2,08) (Ga=13)

Sont barragistes (niveau 2):

Poule N : Loire 1 (2,64) (GA=70)

Poule K : Ecully 1 (2,64) (GA=52)

Poule M : Manissieux 1 (2,57)

Poule H : Ent Denice-Limas 1 (2,5)

Poule I : Craponne 2 (2,42)

Ne sont pas barragistes (niveau 1) :

FC Gerland 2 (2,78) car FC Gerland 1 monte en D3

Point du Jour 2 (2,46) car barré par Point du Jour 1 qui reste en D4

HOMOLOGATION DE TOURNOIS

527399 AS MANISSIEUX ST PRIEST – U11 le 09/09/18 U13 le 10/06/18 U7 U9 le 17/06/18

504254 UODL TASSIN – U13 le 09/06/18

551420 FC FRANC LYONNAIS – U9 le 09/06/18 U11 U13 le 10/06/18

504446 ES LIERGUES – U11 le 09/06/18

523825 FC VAL LYONNAIS – U11 le 09/06/18 U13 le 10/06/18

552556 MDA FOOT – U7 U9 U11 U13 le 17/06/18

523598 CHAMPAGNE SP.F – U11 le 09/06/18

552157 FC PAYS DE L'ARBRISLE – U11 le 09/06/18

521509 LOIRE SUR RHONE – U13 le 16/06/18